

Saint-Égrève le journal le supplément

AU MAGAZINE DE MARS 2020

Spécial confinement

La situation sanitaire liée à la propagation du coronavirus COVID-19 n'a pas épargné Saint-Égrève. Mais ici, comme partout en France et en Europe, services publics et habitants s'organisent pour endiguer la pandémie. Ce numéro spécial propose un tour d'horizon de la situation à Saint-Égrève. Bien évidemment, celle-ci évoluant rapidement, les informations ici présentées sont régulièrement mises à jour sur les médias numériques de la commune.



Rappel des mesures barrière

On ne le dira jamais assez, mais le respect des gestes barrière est indispensable pour endiguer la progression du coronavirus. Merci de les respecter !



Informez-vous

Quels services publics fonctionnent ? Quels magasins restent ouverts ? Quelles ressources culturelles pour occuper intelligemment le confinement ? Quelles restrictions s'appliquent aux espaces publics ?... Pour tout savoir sur les évolutions locales liées à la crise du coronavirus, les médias numériques municipaux relaient régulièrement les informations essentielles pour les Saint-Égrévois.

En savoir + : saint-egreve.fr / facebook.com/saint.egreve38120

#restezchezvous : le meilleur geste pour lutter contre le virus c'est de rester à la maison.

Le coup d'arrêt du coronavirus

Apparu fin 2019, le coronavirus s'est rapidement fait un nom auprès des scientifiques et des médias avant de s'imposer brutalement au monde entier. En mars, la France est durement touchée par ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler une pandémie.

Pour éviter que le système de santé français ne cède sous la pression d'un nombre exponentiel de malades, les manifestations ont été interdites, les commerces non essentiels fermés et les Français confinés chez eux. À Saint-Égrève comme ailleurs ces mesures s'appliquent tout naturellement et la mairie se mobilise pour accompagner au mieux leur mise en œuvre.

Confinement : des consignes à respecter !



Depuis mardi 17 mars à 12h, des mesures de confinement sont mises en place sur l'ensemble du territoire. Les déplacements hors du domicile sont interdits sauf rares exceptions et uniquement à condition d'être muni d'une attestation. Bien évidemment il reste possible de se déplacer de son domicile à son lieu de travail (dès lors que le télétravail n'est pas possible), faire ses achats de première nécessité (dans les commerces de proximité autorisés), se rendre auprès d'un professionnel de santé, se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte

condition de respecter les gestes barrière. Des sorties brèves pour promener son animal de compagnie ou faire de l'exercice physique à titre individuel sont autorisées uniquement autour de son domicile.

135 euros

C'est la contravention qui peut sanctionner les contrevenants aux mesures de confinement. En cas de récidive celle-ci peut être lourdement majorée...

ATTESTATION PAPIER : seul le document officiel du ministère de l'Intérieur, issu du décret du 23 mars, imprimé et signé ou une attestation sur l'honneur sur papier libre peuvent être utilisés comme justificatif de déplacement

1h : C'est le temps maximum de sortie autorisée dans la journée.

1m : C'est la distance minimum à respecter entre deux personnes.

1km : C'est la distance maximale autorisée de son domicile pour un footing ou la promenade de son chien...

PARCS PUBLICS : le 20 mars, la Préfecture de l'Isère a communiqué sur la fermeture des parcs et jardins publics. À Saint-Égrève, cette fermeture s'accompagne de celles de nombreux espaces publics extérieurs comme les espaces sportifs et les jeux pour enfants

Annulation des événements

Décision difficile à prendre mais nécessaire, la Ville de Saint-Égrève a, dès le vendredi 13 mars au matin, pris la difficile résolution d'annuler de manière préventive tous ses événements à venir. En effet, au lendemain de l'allocution présidentielle qui annonçait le maintien du premier tour des élections municipales tout en mettant en avant la crise sanitaire qui se profilait, les autorités locales ont pris les mesures à même de garantir la sécurité de tous. Ainsi, hormis les élections du 15 mars, tous les rendez-vous du week-end et des jours suivants ont été annulés. En outre, la commune a également décidé de manière anticipée de fermer La Vence Scène, la bibliothèque et l'ensemble de ses équipements culturels, sportifs et associatifs. Une décision prémonitrice puisque dès le lendemain, le premier ministre annonçait les premières restrictions liées à la crise du coronavirus. Ces annulations et fermetures sont pour l'heure prises "jusqu'à nouvel ordre".



Saint-Égrève s'organise



Depuis le 19 mars, une cellule de veille regroupant le maire, l'équipe de direction ainsi que les responsables de services concernés par les mesures à mettre en place se réunit plusieurs fois par semaine, physiquement ou en visio-conférence, afin de maintenir un service public minimum et de faire appliquer les consignes gouvernementales limitant la propagation du virus.

La Ville maintient ses services au public



Pour lutter contre la pandémie de coronavirus, la mairie a fermé ses portes le 17 mars. Toutefois, les services municipaux essentiels continuent de fonctionner :
L'accueil téléphonique de la mairie et du CCAS sont maintenus aux horaires d'ouverture habituels.

Une permanence "État civil" est proposée de 9h à 10h pour permettre exclusivement les formalités déclaratives de naissances et de décès. Cette permanence concerne aussi le CCAS qui gère les urgences sociales.
L'accueil périscolaire est maintenu pour les enfants de personnels soignants accueillis dans

les groupes scolaires, du Pont de Vence, de Prédiou et de La Monta.

Dans les crèches, trois enfants de personnels soignants sont actuellement accueillis. Les équipes restent toutefois sur le qui-vive et seront en mesure d'en accueillir plus en cas de réquisition de personnels supplémentaires indispensables à la gestion de la situation. La crèche familiale est pour sa part ouverte en respect des consignes gouvernementales.

Portage des repas : le CCAS maintient son service indispensable auprès des 50 personnes âgées isolées accompagnées tout au long de l'année.

La police municipale poursuit ses missions, notamment celles liées à l'application des dispositifs de protection sanitaire et la vigilance sur les bâtiments inoccupés.

Le centre technique assure une maintenance des équipements de la ville ainsi que la propreté minimum des espaces publics.

TOUTES LES COLLECTIVITÉS AU SERVICE DU PUBLIC

Bien évidemment, la Ville de Saint-Égrève n'est pas la seule collectivité à se mobiliser pour assurer ses missions essentielles de service public. Ainsi, à la Métropole, si les chantiers d'aménagement ont été interrompus, le service de collecte des ordures ménagères reste fonctionnel. Et même si les tournées peuvent être légèrement allégées, les consignes de tri restent les mêmes. Attention toutefois, les déchèteries sont pour leur part fermées.

TÉLÉTRAVAIL : de nombreux agents des services municipaux s'adonnent au télétravail. Cela permet notamment de maintenir le standard de la mairie, ainsi que les services administratifs

CIVISME : si la collecte des ordures ménagères fonctionne, il faut veiller à ne déposer dans les bacs que des déchets ménagers. Les déchets de jardinage et autres encombrants y sont interdits !

LE POINT SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le premier tour des élections municipales s'est déroulé dimanche 15 mars. 4 596 Saint-Égrévois se sont rendus aux urnes, soit une participation de 40.36%. La liste Ensemble pour demain à Saint-Égrève, conduite par Laurent Amadiou a obtenu 49.28% (2 211 voix). Elle est suivie par la liste Proximité Saint-Égrève, menée par Benjamin Coiffard avec 30.49% (1 368 voix) et par Saint-Égrève avec vous naturellement, conduite par Emmanuel Roux avec 20.24% (908 voix).

Dans ce contexte de crise sanitaire nationale, il a été décidé, via la loi sur l'urgence sanitaire, que le second tour des élections municipales serait reporté. Pour l'instant, le gouvernement table sur le dimanche 21 juin. D'ici là, les maires et conseillers municipaux de la précédente mandature conservent leur mandat. La date du second tour, avec maintien des résultats du premier tour, ne pourra dépasser le 30 juin, sinon, une nouvelle élection avec deux tours sera organisée à l'automne.

À noter : les listes élues au premier tour conservent le bénéfice de leur élection, mais l'installation des nouveaux conseils municipaux est reportée.

Saint-Égrève solidaire



Avec le confinement général de la population, la Ville a bien conscience des difficultés que cette mesure peut entraîner pour l'ensemble de la population et plus encore pour les personnes âgées ou isolées. Afin de les accompagner, le CCAS a donc lancé un appel à la solidarité afin de trouver des volontaires pour aider les plus fragiles en leur évitant de sortir autant que possible. La mission des bénévoles consiste donc essentiellement à faire des courses de première nécessité (santé, denrées alimentaires) pour les personnes fragilisées qui en feront la demande. Ces volontaires, sélectionnés en fonction de leur proximité avec les Saint-Égrévois concernés, sont bien évidemment sensibilisés au respect scrupuleux des mesures barrière contre la propagation du virus.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, 30 personnes se sont fait connaître auprès du CCAS qui a mis en relation une partie d'entre elles avec les Saint-Égrévois qui en ont fait la demande. Si vous aussi vous souhaitez bénéficier d'un tel coup de pouce ou vous engager pour soutenir une personne isolée il suffit de contacter le CCAS au 04 76 56 53 47 ou par mail au ccas@mairie-st-egreve.fr

LA CULTURE À DOMICILE

Membres du secteur culturel, professeurs de L'Unisson, bibliothécaires... Les agents de la Ville se mobilisent pour proposer aux Saint-Égrévois des ressources culturelles à même de permettre au plus grand nombre de passer le confinement dans les meilleures conditions possibles. Bon plans lecture, cours de musique en visioconférence, jeux en ligne... les idées fusent et sont recensées sur le site internet de la ville.

FORRRRRMIDABLES !

À Saint-Égrève comme ailleurs, les élans spontanés de solidarité se manifestent de toute part. Les initiatives locales se multiplient et des réseaux d'entraide de proximité se mettent en place. Dans les copropriétés, des listes sont affichées dans les montées d'escalier afin de proposer aux voisins d'optimiser les sorties courses pour faire celles des personnes plus fragiles.

Au cœur des associations, la solidarité marche aussi à plein. Par exemple, à l'Épiceriz les agents de l'association familiale ont pris le relais des bénévoles plus âgés, et donc plus menacés par le coronavirus, qui gèrent en temps normal ce dispositif d'aide alimentaire.

À noter : afin de respecter les mesures de sécurité sanitaire, le fonctionnement de l'Épiceriz a évolué le temps de la crise et fonctionne actuellement non pas comme une épicerie classique, mais en distribuant des colis pour limiter les risques de contagion.

Les Saint-Égrévois sont formidables !

Commerces ouverts mais marchés fermés



Le 16 mars, quand a été décrété le confinement de la population, certains commerces ont fait l'objet de dérogation. Ainsi, à Saint-Égrève, les magasins alimentaires et les pharmacies restent majoritairement ouverts. Toutefois, ces derniers ont parfois adaptés leurs horaires ou mis en place des mesures d'accueil plus restrictives afin d'assurer la sécurité sanitaire de chacun. D'autres encore proposent à leurs clients de passer commande par téléphone afin de minimiser les contacts...

Maintenus dans un premier temps, les marchés ouverts ont été suspendus "jusqu'à nouvel ordre" par le premier ministre le lundi 23 mars.

Pour en savoir plus rendez-vous sur saint-egreve.fr

Dès le 24 mars, la Ville a donc été contrainte de fermer ses cinq marchés hebdomadaires. À l'heure où nous écrivons ces lignes, des demandes sont faites auprès de la préfecture pour le maintien de marchés saint-égrévois qui pourraient répondre aux critères d'exception édictés par le gouvernement.

Pour permettre à tous de suivre l'évolution de ces informations, la Ville les collecte et les diffuse sur son portail Internet en fonction des remontées des commerces.



#20honapplaudit : pour encourager les personnels soignants et toutes celles et ceux qui se mobilisent, nombreux sont les Saint-Égrévois qui, tous les soirs, applaudissent à leur fenêtre.